

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 2021
en visioconférence

La séance est ouverte à 18h10.

Le Bureau Communautaire :

- ADOPTE le procès-verbal du Bureau Communautaire du 31 mars 2021
- AGREE la cession à M. Guillaume MABILAT en lieu et place de la société TEAM TECH sur la ZAC du Kickelsberg du lot n°2 d'une surface de 2 500 m² sous réserve d'arpentage et FIXE le prix de cession du terrain à hauteur de 30 € HT le m², prix applicable aux surfaces précises qui auront été déterminées par arpentage
- ATTRIBUE une subvention de 25 000 € à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord » pour l'organisation du Salon à l'envers 2021
- S'agissant de l'habitat social, ACCORDE sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement par la Société VILOGIA, d'un Prêt d'un montant total de 3 865 969,00 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer la construction de 31 logements, Route de Metz à Thionville
- Concernant l'environnement :
 - APPROUVE le contrat de partenariat avec la société PRINTERREA pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés
 - APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association AMORCE au titre des compétences Déchets et Energie et DESIGNNE Monsieur le Président ou son représentant pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association
- APPROUVE la convention de prestation de services concernant la défense incendie et les bornes fontaines entre la Communauté d'Agglomération et les Communes de Thionville et Basse-Ham pour une durée allant du 1er juin 2021 au 31 décembre 2024
- APPROUVE la constitution du groupement de commande permanent pour la location, le nettoyage, la remise en état ou le remplacement des vêtements de travail ainsi que les termes de la convention constitutive du groupement de commande et ACCEPTE que la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville soit coordonnateur du groupement
- APPROUVE la prorogation de la convention avec l'Office de Tourisme Communautaire Pays Thionvillois Tourisme jusqu'au 30 juin 2021 ainsi que le versement d'un acompte de 55 000 € sur la subvention qui sera attribuée en 2021

- Concernant l'évènementiel sportif :
 - ATTRIBUE une subvention de 2000 € au Florange Olympic Club Athlétisme pour l'organisation du Semi-Marathon de Thionville
 - ATTRIBUE une subvention de 3 000 € à l'Association Triathlon Thionville Yutz Club pour l'organisation du Triathlon International Thionville Portes de France

La séance est levée à 18h50.